



Les élus du Parc naturel régional des Alpilles s'engagent pour la forêt de demain

Le dernier Comité syndical du Parc naturel régional des Alpilles, entièrement consacré au thème de la forêt, s'est tenu à Lamanon le 18 novembre 2021. Le maire, Christian Nervi, a profité de l'occasion dans son mot de d'accueil, pour remercier le Parc pour les travaux forestiers menés dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies (DFCI) sur sa commune.

La forêt, enjeu majeur pour le territoire des Alpilles

La stratégie de gestion de la forêt portée par le Parc naturel régional des Alpilles a été présentée par Laurent GESLIN, maire de Mas-Blanc des Alpilles et président de la commission Patrimoine naturel et activités humaines en charge des actions menées par le Parc en matière de défense de la forêt contre les incendies ; Anne-Flore GRECH, élu à Lamanon et présidente de la commission forêt du Parc et Jonathan BAUDEL, chargé de mission gestion durable de la forêt et DFCI du Parc.

Ces 15 dernières années, le Parc des Alpilles a largement démontré son efficacité dans son action DFCI menée au travers du programme d'action du PIDAF (Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier), qui devient PDM (Plan de développement de massif), mais également dans ses actions de sensibilisation et d'information au risque incendie (Garde régionale forestière), sans oublier son travail en matière de RTI (Restauration des terrains incendiés).

Aujourd'hui la gestion de la forêt ne concerne pas que la culture du risque mais s'est élargie au volet économique, encouragé par les instances régionales et nationales de valorisation du bois français. La normalisation du pin d'Alep pour la construction en 2018 avec le soutien du Parc, démontre des opportunités de développement de la valeur économique de notre forêt.

Au-delà de cette vision, les dimensions sociale et environnementale doivent également être intégrées dans la stratégie de gestion durable de la forêt. Le Parc des Alpilles, accompagné de l'ensemble de ses partenaires, a acquis aujourd'hui une expertise reconnue dans la gestion globale et multifonctionnelle de la forêt sur son territoire.

Le nouveau projet de Charte du Parc naturel régional des Alpilles intègre l'ensemble des enjeux dans ses objectifs pour la forêt, mise en œuvre grâce à une ingénierie multithématiques, tourisme, biodiversité, éducation, fréquentation, agriculture, économie, etc. et une forte expérience dans les domaines du pilotage de projet, de l'animation et de la recherche de financements. Parallèlement à la construction de la Charte du Parc pour les 15 prochaines années, une stratégie et une charte forestière de territoire sont également en cours de finalisation permettant de faire converger les objectifs de ces deux schémas directeurs.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

Doter le Parc des moyens d'agir à long terme

L'enjeu de ce Comité syndical était d'engager les communes du Parc dans la durée en mettant en place un programme pluriannuel de gestion de la forêt à la fois pour les travaux PIDAF/PDM mais également pour la mise en œuvre de la charte forestière de territoire. Un des points importants de la réunion concernait la mise en place d'un fond d'entretien des ouvrages DFCI permettant d'assurer la pérennité des équipements installés dans le massif (citernes, barrières, bornes, etc.).

Plus globalement, d'autres actions sont à prendre en compte comme les actions éducatives, la promotion de l'activité pastorale ou le développement de la filière bois dans les Alpilles.

Des engagements financiers en augmentation mais de façon modérée pour les communes déjà très investies auprès du Parc dans ce domaine. Les élus ont salué l'ambition portée par le Parc et la totale transparence dans la présentation des propositions faites lors de ce Comité syndical.

Une conférence des maires du Parc début 2022 devrait venir conforter ces orientations stratégiques pour le massif des Alpilles.